

# MAIRIE DE LOCMIQUELIC



## TI-KËR LOKMIKAEIG

### AVIS DE SELECTION PREALABLE

#### **A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **POUR L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES**

##### **1. Objet de la mise en concurrence :**

La commune de LOCMIQUELIC organise la présente consultation pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue de l'exploitation de panneaux publicitaires sur le domaine public viaire du territoire de la commune, en application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les dispositifs d'affichage publicitaire, objet de la consultation, sont 8 planimètres double face, dont une sera réservée à la communication communale et une vitrine de 2m<sup>2</sup> pour la salle de spectacle.

Les emplacements sur le domaine public viaire peuvent être modifiés par les candidats.

##### **2. Nature de l'autorisation délivrée :**

La commune consentira à délivrer une autorisation d'occupation du domaine public uniquement pour l'implantation du dispositif décrit ci-dessus. Les lieux d'implantation devra être autorisée par la Commune.

L'implantation étant située sur le domaine public viaire de la commune de LOCMIQUELIC, l'autorisation d'occuper prendra la forme d'une convention, temporaire, précaire et révocable

conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Elle ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L. 145-1 à L.145-60 du code du commerce. Elle ne sera pas constitutive de droits réels.

Elle n'est pas non plus une commande de la personne publique et n'est donc pas soumise au code de la commande publique.

### **3. Durée de l'autorisation**

L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée à compter de son entrée en vigueur prévisionnelle au 1<sup>er</sup> mai 2025 et prend fin au 30 avril 2035.

Elle n'est pas renouvelable tacitement.

### **4. Conditions financières :**

La Commune de Locmiquélic abandonnera les recettes liées à l'occupation du domaine public, en lieu et place de quoi, l'attributaire installera, à titre gratuit, un journal d'information électronique sur la place de l'Isère. Ce panneau d'affichage électronique sera un panneau led 12 modules d'une superficie de 2.10m<sup>2</sup>.

### **5. Dossier de candidature :**

Le candidat devra produire obligatoirement l'ensemble des éléments suivants :

- Une lettre de candidature mentionnant le nom ou la dénomination du candidat, l'adresse du siège social, l'historique de l'entreprise, un exposé succinct des motivations
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois à la date limite de dépôt du dossier,
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers, en cours de validité
- Les statuts de la société, signés et à jour,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Les garanties professionnelles précisant notamment les moyens techniques et humains
- Les garanties financières : principaux actionnaires, bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires des trois dernières années, numéro RCS et SIRET
- Un mémoire précisant :
  - o les hypothèses de charges et produits retenues
  - o les références et expériences du candidat dans le domaine de l'affichage publicitaire,

- les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages (périodicité, délais d'interventions...),
- la prise en compte des contraintes d'accès afin d'assurer la sécurité des usagers pendant et après la pose des ouvrages,
- le délai de réalisation du projet,
- L'insertion dans l'espace, le respect de l'environnement et l'innovation : présentation de la qualité des mobiliers au regard des matériaux, de leur cohérence par rapport à l'emplacement (insertion dans le contexte patrimonial et urbain ...), de leur impact environnemental, de l'aspect innovant de la solution (technologique et/ou d'usage)

Les candidats pourront compléter les éléments demandés ci-dessus par tout autre document qu'ils estimeraient utiles à la compréhension de leur candidature.

## **6. Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend uniquement cet appel à projet. L'autorisation d'occupation du domaine public sera une convention prévoyant l'ensemble des conditions sus-visées.

## **7. Conditions et Date limite de remise des candidatures :**

Les dossiers de candidature rédigés en langue française devront parvenir dans les conditions indiquées ci-dessous au plus tard le **18 mars 2025 à 12h00**.

Les plis devront être transmis par dépôt électronique à l'adresse mail suivante : [finances@mairie-locmiquelic.fr](mailto:finances@mairie-locmiquelic.fr)

Objet à mentionner : Candidature AOT panneaux publicitaires

Les dossiers parvenus après la date et l'heure précisées ci-dessus ne seront pas examinés.

## **8. Analyse des candidatures**

A l'expiration de la date et heure limite de remise des dossiers de candidature, celles-ci seront examinées au regard des critères suivants :

### **La valeur technique de la candidature (40%):**

- Au regard des expériences et des références professionnelles dans le domaine de l'affichage publicitaire dont dispose le candidat
- Au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages (périodicité, délais d'interventions...)
- Au regard de la prise en compte des contraintes d'accès afin d'assurer la sécurité des usagers pendant et après la pose des ouvrages et au regard du délai de réalisation du projet

### **L'insertion dans l'espace, le respect de l'environnement et l'innovation (60%):**

- Au regard de la qualité des mobiliers appréciée en fonction des matériaux, de leur cohérence par rapport à l'emplacement (insertion dans le contexte patrimonial et urbain ...), de leur impact environnemental, et de l'aspect innovant de la solution (technologique et/ou d'usage).

L'exploitant retenu, après la réception par la Commune de toutes les pièces complémentaires demandées, conclura une convention d'occupation du Domaine public avec la Commune.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune de Locmiquelic se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

## **9. Renseignements :**

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le services ressources :  
[finances@mairie-locmiquelic.fr](mailto:finances@mairie-locmiquelic.fr) ou 02 97 33 99 00 .